



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://ufpweb.org/fr/spip.php?article2339>

Assiraje Hebdo : interview avec Mamadou Moctar Sarr, Président du FONADH

- Z - Archives - Putsh militaire du 6 août 2008 - Communiqués, interviews -



Date de mise en ligne : lundi 1er juin 2009

Union des Forces de Progrès

Assiraje Hebdo : Pouvez-vous nous présenter votre Forum le FONADH ?

Mamadou Moctar Sarr : Le Forum des Organisations Nationales des Droits Humains (FONADH) est un Réseau qui regroupe 21 associations. Il a été créé le 11 novembre 2000, mais n'a été reconnu qu'en 2006 après le coup d'Etat de 2005 en dépit de toutes démarches entreprises auprès des autorités de l'époque.

En effet, notre pays a connu de graves violations des droits humains durant ces dernières années sous le régime de TAYA. Des crimes d'une grande ampleur ont été commis par ce pouvoir.

Ainsi l'impunité face aux crimes et délits commis ont perduré fâcheusement, en dépit de l'identification des auteurs et des conditions précaires des victimes abandonnées à leur propre sort.

Cette douloureuse situation est à l'origine de la création de nombreuses organisations de défense des droits humains. Elles avaient toutes gardé leur spécificité et avaient évolué en ordre dispersé, réduisant ainsi leur marge de manoeuvre et l'impact de leur action en matière de promotion et de protection des droits humains.

En raison de ces insuffisances, elles ont décidé d'unir leurs forces, de coordonner leurs actions en établissant une véritable synergie afin de défendre et de promouvoir les droits humains, pour plus de paix et de justice. C'est dans ce cadre que le FONADH a été créé

Le FONADH oeuvre en faveur de la promotion et de la protection des droits humains en Mauritanie pour l'instauration d'un Etat de droit au sein duquel tous les citoyens des diverses composantes nationales sont égaux et jouissent des mêmes droits.

Le FONADH se fixe les objectifs suivants :

1- La contribution au renforcement de l'unité nationale à travers l'égalité des chances entre toutes les composantes nationales.

2- la sensibilisation de la société civile, politique et des pouvoirs publics sur la nécessité de la tolérance, la transparence dans la gestion et à la bonne gouvernance,

3- la diffusion et l'enracinement de la culture des droits humains,

4- la promotion et la protection des droits humains,

5- la lutte pour la défense et le respect des droits humains : politiques, civils, culturels, linguistiques, économiques, sociaux, etc.

6- la formation de ses membres pour une bonne connaissance des concepts propres à la culture des droits humains,

7- le renforcement de chacune des organisations membres du Forum par le biais de la solidarité et les échanges au niveau des méthodes d'action et de bon fonctionnement.

Assiraje Hebdo : En tant que défenseur des droits humains, quelle lecture faites-vous de la situation des droits de l'homme en Mauritanie depuis le changement du 6 Août ?

Mamadou Moctar Sarr : Nous vivons dans une situation où la junte s'est emparée du pouvoir contre un président démocratiquement élu, en usant des arguments spéciaux et de l'achat des consciences pour se maintenir.

En effet, depuis le coup d'Etat du 6 août 2008, la Mauritanie a connu un recul important dans le domaine des droits humains. En effet la prise du pouvoir par la force est une grave violation. La situation des droits en Mauritanie ne fait que s'aggraver, les libertés collectives et individuelles sont confisquées par la junte. Les manifestations pacifiques sont interdites, les médias publics sont confisqués par les nouvelles autorités etc.. Cette situation est grosse de risques et peut conduire à des remous imprévisibles.

Assiraje Hebdo : Lors de la signature de la charte de la CFD "Coordination des Forces Démocratiques", vous avez déclaré je cite : "Nous ne sommes pas politique, mais nous travaillons pour la paix", alors qu'on sait que cette coordination est composée en majorité de partis politiques, comment votre forum pense lutter autrement pour s'opposer au régime militaire ?

Mamadou Moctar Sarr : Effectivement le FONADH n'est pas une organisation politique comme le prétendent certaines personnes, mais c'est une coordination des organisations de promotion et de protection des droits humains. Pour la restauration de la légalité constitutionnelle, il a décidé de s'unir à d'autres forces pour s'opposer au coup d'Etat et exiger le rétablissement de l'ordre constitutionnel. C'est dans ce cadre qu'il a décidé d'adhérer à la Coordination des Forces Démocratiques qui regroupe les organisations de la société civile, les centrales syndicales et les partis politiques dont l'objectif principal est le retour à l'ordre constitutionnel. Si le FONADH a décidé de faire partie de cette Coordination c'est pour apporter sa contribution au combat que mènent tous les démocrates de ce pays afin de faire échouer le coup de force de la junte et cela par tous les moyens aussi bien sur le plan intérieur que sur le plan international.

Le FONADH oeuvre en faveur de la promotion et de la protection des droits humains en Mauritanie pour l'instauration d'un Etat de droit au sein duquel tous les citoyens des diverses composantes nationales sont égaux et jouissent des mêmes droits.

Assiraje Hebdo : A propos de la charte que vous avez signé avec le FNDD et les confédérations anti-putsch ; certaines personnes pensent que cette charte a été préparée par l'ambassade des Etats-Unis qu'en pensez-vous ?

Mamadou Moctar Sarr : Depuis le coup d'Etat du 6 août 2008, le FONADH a pris position en condamnant fermement cette prise de pouvoir par la force dans une déclaration datée du 8 août dans laquelle il a affirmé sa position à savoir : le retour à l'ordre constitutionnel.

Après de larges concertations avec les centrales syndicales et le FNDD, ces différentes forces ont décidé de créer une Coordination des Forces Démocratiques (CFD) ayant pour objectifs entre autres :

- ▶ le rétablissement de l'ordre constitutionnel,
- ▶ la nécessité de fédérer toutes les énergies nationales en vue de faire échouer le coup d'Etat et de préserver les acquis démocratiques,

- ▶ la nécessité de rétablir un fonctionnement normal des institutions constitutionnelles comme préalable à un pluralisme politique et syndical viable et à une implication effective des acteurs de la société civile.

Pour concrétiser cette volonté de travailler ensemble, une Charte a été établie et signée par les différentes organisations qui composent la Coordination.

Chacune des entités continue de garder sa spécificité. Une fois le retour à l'ordre constitutionnel réalisé, le FONADH quant à lui continuera comme par le passé de mener ses activités à savoir la promotion et la défense des droits humains.

Je ne suis pas donc surpris que certaines personnes malintentionnées « **pensent que cette Charte a été élaborée par l'Ambassade des Etats-Unis** » Je peux vous confirmer que l'Ambassade des Etats Unis n'a participé ni de près ni de loin à la préparation de cette Charte.

La CFD dispose suffisamment de ressources humaines capables de d'élaborer une Charte sans aucune ingérence extérieure. Mais dans la mesure où la position des USA est claire par rapport au coup d'Etat, ces personnes utiliseront toutes sortes d'artifices pour essayer de décrédibiliser la Coordination des Forces Démocratiques

Assiraje Hebdo : Pourquoi le FONADH a été mis à l'écart à propos de la question du règlement du passif Humanitaire ?

Mamadou Moctar Sarr : Cette question devrait être posée aux autorités qui ont décidé de marginaliser le Forum et toutes les autres organisations qui connaissent parfaitement ce dossier, néanmoins je pense que le FONADH a été mis à l'écart pour des raisons purement politiques, car il a condamné le coup d'Etat et exigé le rétablissement de la légalité constitutionnelle. Comme vous le savez certainement, le FONADH s'est très tôt impliqué dans ce dossier, il a eu établir une contribution importante pour le règlement du passif humanitaire.

Néanmoins, lors de la rencontre des responsables du FONADH avec le Général Abdel Aziz le jour de sa démission, nous avons dénoncé le fait que le FONADH a été marginalisé par rapport au règlement du dossier du passif humanitaire, il a répondu en ces termes « qu'il n'a exclu personne pour le règlement de ce dossier ».

Le règlement du passif humanitaire est un enjeu de réconciliation et de rétablissement de l'unité nationale mauritanienne rendue fragile par des années de répression de toute une composante nationale.

Le FONADH entend contribuer par des propositions concrètes, à l'apurement du lourd dossier du passif humanitaire.

Ce faisant, le FONADH inscrit son action dans le dispositif international des règles érigées pour lutter contre l'impunité et qui consacrent les droits à la vérité, à la justice et à la réparation.

La recherche de la vérité sur les faits qui se sont produits est non seulement une demande forte de la part des victimes, des ayants droit et de tous les défenseurs des droits humains, mais aussi un des vecteurs de réconciliation et de cohésion nationale.

L'établissement de la vérité suppose la création d'une Commission Nationale Indépendante et représentative de toute la société mauritanienne, elle doit être dotée de pouvoirs d'investigations et d'enquêtes suffisants afin de faire la lumière sur tout ce qui s'est passé pendant ces années de braise.

En raison des amnisties de 1991 et 1993 qui concernent respectivement les civils et les membres des forces armées, la justice mauritanienne reste handicapée dans ses possibilités de poursuites et d'action contre les infractions aux droits de l'homme et au droit humanitaire.

C'est pourquoi, il convient d'abord d'abroger purement et simplement toute amnistie susceptible de soustraire les commanditaires à l'action publique de l'Etat.

Assiraje Hebdo : Dans une interview accordée au journal « Le Quotidien de Nouakchott N°239 du 03 Mars 2009 », le président du COVIRE avait dit que FONADH est une officine politique incapable de gérer le dossier du passif humanitaire, quelle est votre réaction ?

Mamadou Moctar Sarr : Le président du COVIRE se trompe malheureusement d'adversaire en qualifiant le FONADH d'officine politique, il lui reproche d'avoir dénoncé le putsch. Le président de COVIRE déclare que : « **le FONADH ayant choisi de ne pas reconnaître les nouvelles autorités pour discuter de ce passif humanitaire, le Collectif des Victimes de la Répression a décidé lui de prendre langue avec les nouvelles autorités afin de faire aboutir ce dossier** ».

Il poursuit en disant « **que le FONADH est une officine politique, par conséquent incapable de gérer ce dossier** » et enfin il conclut « **que son organisation COVIRE ne partage rien avec le FONADH ni dans les démarches ni dans quoi que ça soit** ». Je suis convaincu que ce n'est pas la position des organisations membres de COVIRE, qui sont aussi membres du FONADH.

Nous lui laissons la responsabilité de ses affirmations gratuites que rien ne justifie. Comment peut-on imaginer régler ce dossier très délicat sans la contribution de tous les acteurs, notamment le FONADH qui suit ce dossier depuis plusieurs années, qui a encadré les victimes et qui a été de tous les combats autour de cette question délicate ? Aujourd'hui la junte veut régler cette question en catimini en excluant certains acteurs pour des raisons inavouées.

Je suis convaincu que ce qui s'est passé ne règle pas définitivement le dossier du passif humanitaire, d'autant plus que les autorités n'ont même pas fait cas des victimes civiles qui sont nombreuses du reste.

Je reste convaincu que le règlement du passif humanitaire passe nécessairement par la création d'une Commission Nationale Indépendante qui fera toutes investigations nécessaires afin d'apurer ce délicat dossier.

Assiraje Hebdo : Que pensez-vous des indemnisations concoctées par le COVIRE et le HCE, catégorisant les victimes Militaires. Par exemple un officier disparu reçoit 2 Millions d'UM, un sous-officier, 1.8 Millions et un simple soldat, 1.6 Millions d'UM ?

Mamadou Moctar Sarr : Vous savez le problème du passif humanitaire est très important pour qu'on le réduise à une simple indemnisation.

Par conséquent l'indemnisation ne constitue qu'un aspect du problème et ce n'est pas le plus important à mon avis, néanmoins, je comprends parfaitement la précarité dans laquelle se trouvent les victimes

Quant aux montants alloués, je pense que toutes les victimes devraient bénéficier du même montant pour plus de justice et d'équité, c'est au niveau des pensions qu'il devrait y avoir une différence, mais si telle est la volonté des ayants droits, je respecte leur décision.

Vous comprenez parfaitement la démarche adoptée par le COVIRE et HCE qui occulte le fond du problème à savoir le devoir de mémoire, le devoir de vérité et le devoir de justice, pour que plus jamais de telles pratiques ne se renouvellent dans notre pays.

Assiraje Hebdo : parlons des déportés, suivez-vous de prêt le rapatriement de nos compatriotes c'est-à-dire le nombre estimatif des rapatriés, leurs conditions socio- sanitaires et leurs insertions dans la vie active.

Mamadou Moctar Sarr : Depuis le 29 janvier 2008 quarante sept (47) convois ont acheminé vers la terre de leurs ancêtres 10 768 rapatriés (hommes, femmes et enfants). Ces personnes ont regagné leur terroir d'origine et se sont réinstallées sur les sites où étaient implantés leurs villages, détruits au cours des journées de folie meurtrière, des années « de braise ». Il faut toutefois préciser qu'une certaine opinion continuait de nier jusqu'à l'existence de ces personnes.

Les grandes questions non encore résolues, qui conditionnent le retour dans la dignité, l'insertion durable et harmonieuse des rapatriés : sont les papiers d'état-civil, les terres de culture et les habitations.

Si aujourd'hui les rapatriés se sentent comme trahis, c'est précisément du fait de l'attitude pour le moins négative des représentants des pouvoirs publics, aussi bien au niveau national qu'à celui de la région ou même du département.

L'état-civil

Comment comprendre que dix sept mois après leur retour au pays natal, certains citoyens ne sont pas encore en possession de leurs papiers d'état-civil. Ce qui se traduit par un quasi enfermement des adultes, qui rencontrent toutes les difficultés pour se déplacer à l'intérieur même des frontières nationales ; cela s'est également traduit par l'impossibilité, pour leurs enfants de passer les examens nationaux.

Les terres

La question non résolue et qui est même grosse de conflits dans certaines zones, est celle des terres de culture. Ici, aucun signe ne permet de déceler la volonté de l'Etat de trouver des solutions adaptées. Il existe au moins deux types de problèmes dans ce domaine :

" les terres dont les anciens exploitants (déportés en 1989) détiennent des titres de propriété, encore occupées par d'autres ;

" les terres ancestrales, exploitées par les communautés depuis des siècles et qui ont été redistribuées à d'autres (communautés voisines et/ou personnes physiques), alors même qu'elles étaient mises en valeur par les paysans autochtones avant les événements de 1989.

Aujourd'hui, ce problème devait préoccuper les pouvoirs publics, puisque les anciens propriétaires sont réinstallés à coté de leurs anciens champs de culture et observent avec amertume leur exploitation occupée par d'autres ; alors qu'eux-mêmes sont sans occupation professionnelle !!!

L'habitat

Cette question revêt parfois des aspects dramatiques. Car, après l'alimentation, c'est la question essentielle pour la

survie des humains. Or, dès l'arrivée des convois de rapatriés, le HCR dresse des tentes au matériau très peu adapté à notre climat.

Ces familles vivent encore sous des tentes en grande partie abîmées, ne résistant ni à la pluie, ni au soleil brûlant.

Outre ces problèmes majeurs, les rapatriés en affrontent d'autres, non moins essentiels pour leur intégration dans la communauté nationale. Il s'agit de :

- ▶ l'alimentation en eau potable,
- ▶ l'éducation des enfants,
- ▶ la santé humaine

Concernant l'eau, des efforts importants ont été consentis par l'ANAIK, par le raccordement aux réseaux existants ou la réalisation de forages. Toutefois, il existe une multitude de petits sites, situés dans des zones d'accès difficile, pour lesquels l'approvisionnement en eau potable est peu aisé.

L'éducation des enfants reste un problème préoccupant pour les parents, qui bénéficiaient, au Sénégal, d'un enseignement gratuit et généralement de qualité. Non seulement les structures existantes à proximité des sites ne sont pas suffisantes pour le nombre d'élèves à prendre en charge, mais encore les enfants rapatriés connaissent un système éducatif différent de celui de la Mauritanie.

Il faut déplorer la non prise en charge, par les structures compétentes de l'Etat, de l'accueil des nouveaux élèves, dans des structures adaptées.

Dans le domaine de la santé, il faut déplorer le manque de prise en charge des malades ; car non seulement les structures de santé sont quasi inexistantes dans les zones de retour, mais encore celles qui existent sont dépourvues de médicaments et/ou de professionnels de la santé

Face à cette situation, il importe de prendre des mesures urgentes et adéquates, en vue de favoriser un retour dans la dignité, une insertion harmonieuse des populations rapatriées, un retour enthousiaste des réfugiés non encore rapatriés

A cet effet, il convient :

1. de fournir dans les meilleurs délais les pièces d'état-civil à toutes les personnes déjà sur le territoire national et de renforcer l'organisation, en vue de la délivrance de ces pièces aux réfugiés qui doivent arriver ;
2. de régler dans un esprit consensuel le problème des terres de culture ;
3. de concevoir un type d'habitat plus décent et mieux adapté à la sociologie de nos populations ;
4. de réactiver les commissions régionales, départementales et locales d'identification et surtout la Commission Nationale d'Orientation.
5. de mieux préparer les sites de retour, pour les prochains convois, en termes d'habitat, de fourniture de pièces

d'état-civil, d'adduction d'eau potable et des structures d'accueil pour l'éducation des enfants.

Assiraje Hebdo : pensez-vous réellement que l'esclavage a été aboli en Mauritanie ?

Mamadou Moctar Sarr : S'agissant de l'esclavage, la loi n° 207 - 048 du 3 septembre portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes a été effectivement adoptée, il faut s'en féliciter, car c'est un pas important pour l'abolition définitive de l'esclavage. Mais malheureusement cette loi n'a pas permis d'atteindre les objectifs visés à savoir l'éradication définitive des pratiques esclavagistes dans notre pays.

Les mesures préconisées dans la loi ne sont pas respectées par les autorités administratives et judiciaires, les plaintes et les démarches entreprises pour dénoncer les faits relatifs à cette pratique, n'ont jamais réussi à provoquer la moindre sanction contre les fautifs.

Il est donc nécessaire de mettre en place une stratégie pour l'éradication totale et définitive de ces pratiques, c'est dans ce cadre qu'il est urgent de prendre un décret d'application afin que les meilleures applications de la loi soient réunies et que des mesures d'accompagnement soient prises.

Les pratiques esclavagistes existent encore dans notre pays, même s'il y a une loi, il reste un long chemin à faire avant de parvenir à une éradication totale et définitive de l'esclavage.

Assiraje Hebdo : Merci

Entretien réalisé par Moustapha Lo et Oumar Amadou M'baye.

Essirage Hebdo